



## N°2 : L'Écrevisse à pattes blanches

# Les espèces emblématiques *de la vallée du Viaur*

Site Natura 2000 FR7301631

« Vallées de l'Aveyron, du Tarn, du Viaur, de l'Agout et du Gijou »

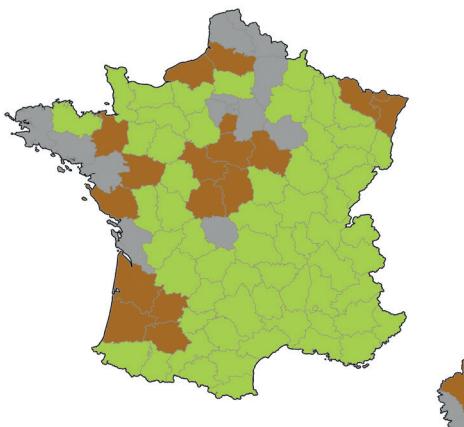
Sous-territoire « Vallée du Viaur »

# Présentation de l'espèce

L'Écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, parfois appelée aussi Écrevisse à pieds blancs, est un petit crustacé historiquement présent en Europe de l'Ouest, depuis les îles britanniques jusqu'à la péninsule ibérique.

Cette espèce se rencontre encore dans près des ¾ des départements français.

Cependant, les effectifs de l'espèce sont depuis plusieurs décennies en forte régression, et les populations connues actuellement sont trop souvent isolées et moribondes. Pour ces raisons, elle fait l'objet d'une attention particulière au travers de programmes de protection et de sauvegarde, dont fait partie la démarche Natura 2000.



## Légende :

Présente

Rare

Absente

# Cycle de vie

Le cycle biologique de l'espèce est calé sur le rythme des saisons. L'Écrevisse à pattes blanches est active du printemps jusqu'au début de l'hiver. L'espèce est lucifuge, c'est-à-dire qu'elle craint la lumière ; l'activité est donc essentiellement nocturne.

## Régime

Son régime alimentaire est varié et, soyons francs, relativement opportuniste : débris végétaux, insectes et poissons morts, ainsi que de nombreux petits invertébrés voire des larves, des têtards ou des alevins.



## Reproduction

L'accouplement a lieu autour du mois d'octobre, lorsque la température de l'eau et la durée du jour diminuent. Les œufs, en général entre 60 et 70, sont pondus le plus souvent dans les 2 semaines qui suivent et vont être portés par la femelle, qui va les materner pendant 6 à 9 mois. Au cours de la période hivernale, elle va rester dans une cache choisie pour être à l'abri des crues. Après l'éclosion, les juvéniles vont alors rester accrochés sous leur mère une dizaine de jours avant d'effectuer une première mue. Ils commencent ensuite à se déplacer et à s'alimenter en restant à proximité de leur mère, sous laquelle ils se réfugient à la moindre alerte. Les petits sont indépendants dès leur seconde mue.



En fonction des cours d'eau, la couleur peut être variable

## Croissance

La croissance de l'Écrevisse à pattes blanches est relativement lente ; plusieurs mues successives seront encore nécessaires avant qu'elle n'atteigne sa taille adulte. La maturité sexuelle est atteinte entre 2 et 3 ans, les individus mesurent en moyenne 50 mm ; une taille de 90 mm n'est atteinte en général qu'au bout de 4 à 5 ans.

# Une espèce qu'on voyait partout, et pourtant...

Lorsqu'on en parle, beaucoup sont souvent surpris de l'intérêt porté à l'Écrevisse à pattes blanches. Cette espèce était, il y a encore quelques décennies de cela, présente dans la plupart des ruisseaux et rivières du territoire ; on en pêchait « des seaux », à la balance, ou le soir venu, à la main. Cependant, il semble que cette époque soit révolue : ainsi, on estime qu'au cours des années 90, près de la moitié des effectifs d'Écrevisses à pattes blanches a disparu !

La principale cause de disparition est attribuée à l'introduction d'écrevisses nord-américaines, arrivées en France autour des années 80. Plus agressives, plus robustes et plus compétitives, elles sont également porteuses saines d'une maladie, l'aphanomycose (aussi appelée peste de l'écrevisse), qui peut causer des ravages chez les populations autochtones.

De manière plus générale, les perturbations subies par les cours d'eau, que ce soit les pollutions ou les altérations physiques (recalibrage, « entretien » drastique, curage...) ont également porté atteinte à l'Écrevisse à pattes blanches, notamment sur les petits cours d'eau.

## Statut de l'espèce

Aujourd'hui, l'Écrevisse à pattes blanches est classée « en danger » sur la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (2010) et « vulnérable » sur la liste rouge de France métropolitaine (2012).

Elle est classée aux annexes II et V de la Directive européenne « Habitats Faune Flore » : c'est une espèce d'intérêt communautaire pouvant justifier l'intégration d'un site au sein du réseau Natura 2000.

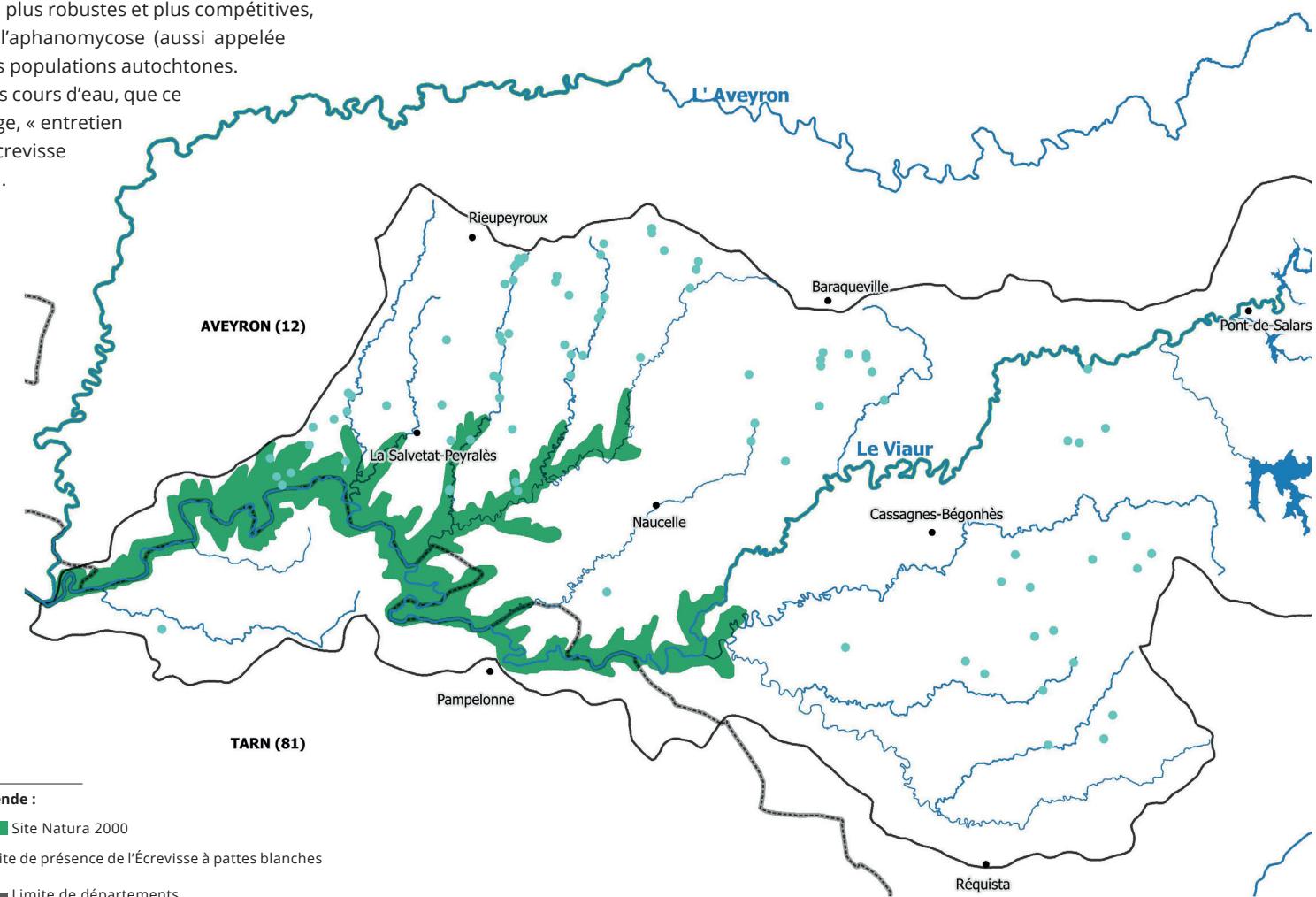
Son habitat est protégé en France par l'arrêté du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones.

La pêche de l'Écrevisse à pattes blanches est interdite par arrêtés préfectoraux dans les trois départements concernés par le site (Aveyron, Tarn et Tarn-et-Garonne).

# Répartition sur la vallée du Viaur

Au sein du site Natura 2000, ainsi que sur le bassin du Viaur<sup>1</sup>, l'Écrevisse à pattes blanches est encore bien présente. Quelques rares cours d'eau font office de véritables bastions pour l'espèce, avec des populations de plusieurs milliers d'individus !

Les populations sont cependant, la plupart du temps, isolées et cantonnées à l'extrême amont des cours d'eau. Il est à noter que, si l'espèce se maintient sur le Ségala, elle a quasiment disparu du plateau du Lévézou au profit de l'Écrevisse de Californie.



# Exigences écologiques



Différents types de cours d'eau abritant l'Écrevisse à pattes blanches

L'Écrevisse à pattes blanches est une espèce aquatique des eaux douces, généralement pérennes. On la trouve dans des cours d'eau aux profils variés, voire parfois des plans d'eau. Elle colonise aussi bien cours d'eau en contexte forestier ou prairial, dès lors que sont réunies les conditions nécessaires à son développement.

Les exigences de l'espèce sont élevées en ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux. Leur optimum correspond aux « eaux à truites », en référence aux eaux qu'affectionnent ces dernières : des eaux claires, d'excellente qualité, très bien oxygénées et fraîches (maximum 21°C).

Elle apprécie les milieux riches en abris variés ; les fonds caillouteux pourvus de blocs, les sous berges, les systèmes racinaires, les herbiers aquatiques et autres amoncellements de bois mort lui conviennent très bien... d'où l'importance de conserver des cours d'eau au caractère « sauvage » !



# Les autres espèces



## Écrevisse à pattes grêles

Originaire de Turquie, cette espèce au tempérament placide affectionne les eaux calmes, et n'entre pas en compétition avec l'Écrevisse à pattes blanches. Comme elle, elle est sensible à l'aphanomycose. Elle se reconnaît facilement à ses longues pinces, fines et rugueuses. Cette espèce est peu courante sur le territoire.



## Écrevisse de Californie

Aussi appelée Écrevisse « signal », cette espèce se reconnaît à la tâche claire à la commissure des doigts, et à la face inférieure rouge vif des pinces qu'elle lève en cas de dérangement. Porteuse saine de l'aphanomycose, de croissance rapide et produisant jusqu'à 300 œufs par ponte, elle est présente dans la quasi-totalité des principaux cours d'eau du bassin versant où elle a supplanté l'Écrevisse à pattes blanches.



## Écrevisse américaine

Moins connue que l'écrevisse de Californie, cette espèce est également, comme son nom l'indique, originaire d'Amérique du Nord. Elle se reconnaît à ses pinces plutôt petites, épineuses, ainsi qu'aux marques brun/rouge sur l'abdomen. Peu exigeante sur la qualité de l'eau, elle peut se reproduire plusieurs fois par an, avec jusqu'à 400 œufs par ponte ! Elle est également porteuse saine de l'aphanomycose.

Ces 3 espèces exotiques peuvent être pêchées sous conditions du respect de la réglementation en vigueur dans chaque département.

# À vous de jouer !

Par des gestes simples, vous pouvez vous aussi agir en faveur de l'**Écrevisse à pattes blanches**. Si vous pêchez et que vous avez un doute quant à l'identification de l'espèce, il est préférable de relâcher vos prises. Surtout, évitez à tout prix d'introduire des écrevisses exotiques sur des cours d'eau, mares ou plans d'eau où elles ne sont pas présentes. Et, bien entendu, rappelez-vous que chaque petit effort pour limiter la pollution de l'eau aura son importance !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :



bureau d'études - ingénierie

Rural Concept  
Carrefour de l'Agriculture  
5, boulevard du 122<sup>e</sup> RI  
12026 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 76 76



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur

10, cité du Paradis  
12800 NAUCELLE  
Téléphone : 05 65 71 12 64

Site internet : <http://5vallees.n2000.fr/>

Avec le soutien financier de



l'Europe  
s'engage  
en Occitanie



PRÉFET DU TARN



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES